

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT parcours public et privé
3^{ème} NIVEAU
SEMESTRE 5
GROUPE DE COURS N° 2
DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS
MATIERE RENFORCEE
MARDI 20 JUIN 2017
11 H 30 – 13 H

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

SUJET :

Commentez, sans faire de plan mais de façon argumentée et détaillée, le considérant suivant, extrait de CE, 13 avril 2016, Commune de Baillargues :

« Considérant que, quand une personne publique a pris la décision d'affecter un bien qui lui appartient à un service public et que l'aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public peut être regardé comme entrepris de façon certaine, eu égard à l'ensemble des circonstances de droit et de fait, telles que, notamment, les actes administratifs intervenus, les contrats conclus, les travaux engagés, ce bien doit être regardé comme une dépendance du domaine public ».